

Date de dépôt: 1^{er} décembre 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 4 360 000 F, en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement scolaire postobligatoire à Plan-les-Ouates

Rapport de M. Hugues Hiltbold

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux du Grand Conseil a examiné le projet de loi 9093 lors de sa séance du 18 novembre 2003 sous la bienveillante présidence de M. Thomas Büchi et lors de sa séance du 25 novembre 2003 sous la fraîche présidence de M. Rémy Pagani.

Ont pris part aux travaux de la commission: M. François Reihnard, directeur des bâtiments du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (ci-après DAEL), M. Marc Andrié, chef de la division des études et constructions, DAEL, M. Béat Vuagniaux, chef de la division de la gérance et conciergerie, DAEL, M^{me} Anne-Marie Loeillet, constructions scolaires et diverses, DAEL, M. Laurent Steffen, directeur dans l'enseignement secondaire postobligatoire, département de l'instruction publique (ci-après DIP) et M. Eric Bieler, directeur du service technique en matière de bâtiments et locaux scolaires, DIP.

Les procès-verbaux des séances ont été tenus par M^{me} Anne-Marie Fiore et M. Jean-Luc Constant, à qui vont nos remerciements.

I. Présentation du projet

Ce projet de loi a pour but d'ouvrir un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement postobligatoire à Plan-les-Ouates dans lequel sera également intégré un institut de formation des maîtres du secondaire.

Deux bâtiments du postobligatoire seront nécessaires à terme pour absorber l'augmentation du nombre d'élèves, soit un bâtiment à Plan-les-Ouates et un bâtiment situé dans le périmètre Cologny-Chêne-Bougeries pour lequel des études doivent encore être menées.

Le programme de ce bâtiment permettra d'accueillir des élèves de diplôme de commerce et des élèves de diplôme de culture générale, ainsi qu'une surface dévolue à la formation des maîtres du secondaire. Trois salles d'éducation physique et une salle polyvalente seront également prévues. A cet équipement scolaire requis par le DIP, un certain nombre de locaux demandés par les communes de Plan-les-Ouates et Lancy sera adjoint au programme initial. Le coût de ces équipements sera pris en charge respectivement par chaque commune.

Les terrains sont propriétés de l'Etat. Une étude de faisabilité a été effectuée, sur la base du schéma directeur sectoriel, et a été présentée aux commissaires par M. Martin Walter, architecte du bureau Urbaplan.

II. Effectifs des élèves

Il devrait y avoir, selon les estimations, entre 1500 et 2100 élèves de plus en 2008 au postobligatoire. Il convient de relever que la dernière rentrée 2003 a vu une augmentation de 150 élèves, ce qui a posé quelques problèmes d'organisation notamment au niveau des filières, et on est en droit de redouter d'ores et déjà une rentrée 2004 difficile.

III. Concours d'architecture-réalisation

Un concours d'architecture à deux degrés a été lancé pour ce nouvel établissement. Huit projets ont été sélectionnés à l'issue du premier degré du concours. Le second degré du concours sera lancé d'ici à la fin du mois de novembre 2003, de façon à pouvoir le juger au mois de mars 2004.

Les travaux pourraient être exécutés dès l'automne 2005 afin de mettre à disposition une partie des locaux pour la rentrée 2008.

IV. Discussions au sein de la commission

Aux questions des commissaires de savoir comment avait été déterminé le coût probable des travaux et honoraires du bâtiment de 80 000 000 F, il a été répondu que celui-ci a été calculé par analogie avec celui du collège de Sismondi, en adaptant chacun des postes. Il a été certifié aux commissaires qu'une participation communale de 3 300 000 F, correspondant aux locaux dévolus aux communes, sera ajoutée au montant total estimé susmentionné.

Il a été confirmé aux commissaires la nécessité de prévoir trois salles de gymnastique et une salle polyvalente, satisfaisant ainsi l'ordonnance fédérale qui fixe le nombre d'heures de gymnastique hebdomadaire par élève et de fait le dimensionnement des locaux eu égard au nombre d'élèves total.

Les commissaires ont obtenu satisfaction à leur interrogation de savoir quelle était la proportion, en locaux et en coûts, de l'Institut de formation des enseignants de l'enseignement secondaire (ci-après IFMES) par rapport à l'ensemble du bâtiment projeté. Il a été répondu que l'IFMES représentait 160 maîtres en formation nécessitant six salles de cours et deux salles informatiques propres à l'IFMES, les autres locaux étant partagés. Le coût, estimé selon la surface dévolue à l'IFMES, est de l'ordre de 5 500 000 F.

V. Economies

Un certain nombre de commissaires a relevé que le coût estimé du bâtiment de 80 000 000 F, bien qu'établi par analogie avec d'autres bâtiments du même type, était élevé et qu'il conviendrait de procéder à des modifications de choix de matériaux ou/et des adaptations de programme afin de dégager des économies substantielles sur le coût annoncé, et ce avant le dépôt du projet de loi relatif au crédit d'investissement.

Une discussion vive s'est ensuivie entre ces commissaires et les représentants du DAEL, les uns demandant à ce que le DAEL présente à la Commission des propositions concrètes ayant pour corollaire les économies demandées, les autres indiquant aux commissaires la difficulté de remettre en cause le programme établi et les études en cours.

Il est alors clairement apparu la difficulté, même au stade d'un crédit d'étude, de modifier tant les types de matériaux préconisés que le programme même des locaux. D'une façon beaucoup plus générale, on constate que les commissaires n'ont que peu de marge de manœuvre quant aux options à prendre lors d'un vote d'un crédit d'étude ou d'un crédit d'investissement.

La Commission, consciente des impératifs de temps auxquels est confronté le DAEL, n'a pas jugé opportun de retarder la procédure en cours mais demande dorénavant au DAEL que celle-ci puisse intervenir plus tôt dans la procédure afin de pouvoir se prononcer sur le programme requis, sans être tributaire de la contrainte calendaire. L'examen du plan de trésorerie apportera un premier élément de réponse allant dans ce sens.

A la demande de l'ensemble des commissaires quant aux économies possibles à trouver, le DAEL a promis qu'une économie substantielle, comprise entre 4 000 000 F et 8 000 000 F, serait incluse dans le crédit d'investissement à venir. Une majorité des commissaires a considéré les engagements d'économies promis par le DAEL comme condition sine qua non du vote de ce crédit d'étude.

VI. Conclusion

Après examen du projet de loi en détail, l'ensemble de la commission est arrivé à la conclusion que le projet de construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement scolaire postobligatoire à Plan-les-Ouates est un bon projet, mais qu'il conviendra de trouver des économies substantielles dans l'établissement du crédit d'investissement, et que le crédit d'étude y relatif est en phase avec le futur bâtiment proposé.

VII. 1. Vote : entrée en matière

Le président met aux voix l'entrée en matière du projet de loi 9093 :

*L'entrée en matière est acceptée à la majorité par **10 oui** (1 R, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 2 AdG), 1 non (1 UDC) et 2 abstentions (2 L).*

2. Vote : article par article

Art. 1 à 5

Le président met aux voix les article 1 à 5 du projet de loi 9093 :

*Les articles 1 à 5 sont acceptés à la majorité par **10 oui** (1 R, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 2 AdG), 1 non (1 UDC) et 2 abstentions (2 L).*

3. Vote : ensemble

Le président met aux voix le projet de loi 9093 dans son ensemble :

*Le projet de loi dans son ensemble est accepté à la majorité par **10 oui** (1 R, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 2 AdG), 1 non (1 UDC) et 2 abstentions (2 L).*

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à voter ce projet de loi.

Annexes

1. *Périmètre d'implantation,*
2. *Programme des locaux,*

Projet de loi (9093)

ouvrant un crédit d'étude de 4 360 000 F, en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement scolaire postobligatoire à Plan-les-Ouates

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 4 360 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Plan-les-Ouates.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante:

– Frais d'étude	4 080 000 F
– TVA (7,6%)	280 000 F
– Renchérissement	<u>0 F</u>
Total	4 360 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2004, sous la rubrique 34.03.00.508.16.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissements « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

ANNEXE 1

Périmètre du futur établissement scolaire P.O. du Rolliet

Echelle 1:2 000





ANNEXE 2

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Service technique

BÂTIMENT PO PLAN-LES-OUATES

Catégories	nb	m ² nets			Unités		
		local	ss-tot	total	local	ss-tot	total

1.- Programme Ecole de culture générale + Ecole de commerce

Effectif 850 élèves

1.00 ENSEIGNEMENT GENERAL				3300			49
1.01 Salle de cours 24 places	31	60	1860		1	31	
1.02 Salle de cours 48/60 places	2	80	160		2	4	
1.03 Salle de cours RFCB + séminaires	6	60	360		0.5	3	
1.04 Salle de cours 16 places	6	40	240		0.5	3	
1.05 Laboratoire de langues (18 pl)	4	60	240		0.5	2	
1.06 Atelier informatique/bureautique (18 pl)	6	60	360		1	6	
1.07 Bureau maîtres	4	20	80				
2.00 SCIENCES				1070			5.5
2.01 S. polyvalente biologie	3	60	180		0.5	1.5	
2.02 Labo biologie	1	80	80		0.5	0.5	
2.03 Préparation biologie	1	40	40				
2.04 S. polyvalente physique	2	60	120		0.5	1	
2.05 Labo. physique (y c. zone aveugle)	1	80	80		0.5	0.5	
2.06 Prépar. collect. + bureau physique	1	80	80				
2.07 Collection physique	1	40	40				
2.08 S. polyvalente sciences	3	60	180		0.5	1.5	
2.09 Laboratoire sciences	1	80	80		0.5	0.5	
2.10 Préparation sciences	1	60	60				
2.11 Dépôt sciences	1	60	60				
2.12 Local produits chimiques	1	10	10				
2.13 Bureau sciences	3	20	60				
3.00 ACTIVITES ARTISTIQUES ET MANUELLES				960			6.5
3.01 Salle de dessin	2	80	160		1	2	
3.02 Atelier céramique	1	80	80		0.5	0.5	
3.03 Atelier act. créatrices	2	80	160		0.5	1	
3.04 Labo-photo	1	40	40		0.5	0.5	
3.05 Dépôt	3	20	60				
3.06 Bureau arts	1	20	20				
3.07 Salle de musique / rythmique	2	80	160		1	2	
3.08 Vestiaires rythmique	1	20	20				
3.09 Dépôt musique	1	20	20				
3.10 Bureau musique / rythmique	1	20	20				
3.11 Atelier travaux manuels polyvalent	1	180	180		0.5	0.5	
3.12 Dépôt travaux manuels	2	20	40				
4.00 ECONOMIE FAMILIALE				500			4
4.01 Options ECG	2	60	120		1	2	
4.02 Economie familiale	1	80	80		1	1	
4.03 Cuisine	2	120	240		0.5	1	
4.04 Dépôt	2	20	40				
4.05 Bureau	1	20	20				

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Service technique

BÂTIMENT PO PLAN-LES-OUATES

Catégories	nb	m ² nets			Unités		
		local	ss-tot	total	local	ss-tot	total
5.00 EDUCATION PHYSIQUE				3110			4
5.01 Salle de gymnastique triple (45x30/8)	1	1350	1350		3	3	
5.02 Salle de gymnastique simple (15x30/8)*	1	450	450				
5.03 Local matériel	4	80	320				
5.04 Salle musculation	1	100	100				
5.05 Salle de théorie*	1	30	30				
5.06 Salle polyvalente TT,judo, tir à l'arc (30x12/4)	1	360	360		1	1	
5.07 Local matériel	1	40	40				
Mur de grimpe	1	0	0				
5.08 Vestiaire-bureau maîtres	2	20	40				
5.09 Vestiaire-douches élèves	8	30	240				
5.10 WC	4	20	80				
5.11 Salle de sociétés*(divisible en 2 x 25m2)	2	50	100				
6.00 CENTRE DE DOCUMENTATION				710			2
6.01 Bibliothèque	1	300	300				
6.02 Bureau bibliothèque	1	30	30				
6.03 Salle de cours 24 places	2	60	120		1	2	
6.04 Salle de travail	3	40	120				
6.05 Médiathèque	1	60	60				
6.06 Cyberthèque	1	80	80				
6.07 Dépôt livres (sous-sol)	1	60	s-s				
7.00 ADMINISTRATION				510			
7.01 Direction	1	40	40				
7.02 Secrétariat direction	1	15	15				
7.03 Secrétariat ECG	1	40	40				
7.04 Secrétariat EC	1	40	40				
7.05 Comptable	1	20	20				
7.06 Bureau gestion	1	30	30				
7.07 Bureau doyen	6	15	90				
7.08 Bureau-parloir y c. serv. rempl.	2	15	30				
7.09 Médecin(-infirmier)	1	20	20				
7.10 Infirmierie (-parloir)	1	20	20				
7.11 Local photocopies secrétariat	1	15	15				
7.12 Bureau conseiller social + accueil	1	30	30				
7.13 Salle de conférences	1	80	80				
7.14 Economat	1	40	40				
7.15 Economat (sous-sol)	1	100	s-s				
7.16 Archives (sous-sol)	1	40	s-s				

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Service technique

BÂTIMENT PO PLAN-LES-OUATES

Catégories	nb	m² nets			Unités		
		local	ss-tot	total	local	ss-tot	total
8.00 LOCAUX PROFESSEURS, ASSISTANTS, ET ELEVES				560			
8.01 Salle des maîtres	1	140	140				
8.02 Salle de travail	1	40	40				
8.03 Local informatique maîtres	1	40	40				
8.04 Local photocopies maîtres	1	20	20				
8.05 Atelier assistants techniques	2	60	120				
8.06 Atelier MAV	1	60	60				
8.07 Atelier TIC	1	60	60				
8.08 Locaux élèves	2	40	80				
9.00 AULA				1000			
9.01 Salle spectateurs (450 places)	1	430	430				
9.02 Scène	1	150	150				
9.03 Foyer + vestiaires (hall)	1	200	200				
9.04 Local de projection (régie)	1	20	20				
9.05 Loges + sanitaires	2	50	100				
9.06 Atelier et dépôt décors	1	100	100				
10.00 CAFETERIA				600			
10.01 Réfectoire 200 pl. + self service	1	370	370				
10.02 Cuisine, locaux annexes	1	120	120				
10.03 Dépôts	1	40	40				
10.04 Bureau, autres	1	20	20				
10.05 Chambre froide	1	20	20				
10.06 Vestiaires, douches, WC etc.	2	15	30				
11.00 DIVERS							
11.01 10-20 zones travail ouvertes, dans circulations (pts groupes)							
11.02 Appartement du concierge de 80 m2							
11.03 Locaux techniques et de nettoyage (min. 10m2 à chaque étage)							
11.04 Locaux techniques (en sous-sol)							
11.05 Monte-charge							
11.06 Local matériel jardinier (donnant sur l'extérieur)							
11.07 Stockage 25 m2 min.							
11.08 Local nettoyage gym (auto-laveuse) 8 m2							
11.09 Benne dans fosse extérieure							
SS-TOTAL ECG + ESC				12320			71

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Service technique

BÂTIMENT PO PLAN-LES-OUATES

Catégories	nb	m ² nets			Unités		
		local	ss-tot	total	local	ss-tot	total

2.- Programme de l'institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire (IFMES)

12.00 ENSEIGNEMENT GENERAL				360			
12.01 Salle de cours 16 pl.	6	40	240				
12.02 Atelier informatique 18 pl.	2	60	120				
13.00 CENTRE DE DOCUMENTATION				240			
13.01 Bibliothèque	1	200	200				
13.02 Salle de travail	1	40	40				
14.00 ADMINISTRATION				315			
14.01 Direction	1	40	40				
14.02 Administrateur	1	20	20				
14.03 Bureau doyen	4	15	60				
14.04 Responsable informatique	1	15	15				
14.05 Salle de travail pour formateurs	1	40	40				
14.06 Salle des maîtres	1	60	60				
14.07 Secrétariat	1	40	40				
14.08 Local polycopie	1	20	20				
14.09 Economat et dépôt	1	20	20				
14.10 Archives (sous-sol)	1	60	s-s				
SS-TOTAL IFMES				915			

TOTAL GENERAL ECG + ESC + IFMES				13235			71
--	--	--	--	--------------	--	--	-----------